

Assemblée Générale Ordinaire Du 1^{er} avril 2023 14h au siège de l'association

Sur convocation, une assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue ce Samedi 1^{er} avril 2023 à 14h au siège de l'association 2 rue des 100 villas à Mamoudzou. Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée est présidée par Mme Astrid CUSSI assistée de Mme Cécile BRUCKERT, directrice et représentante légale, par Anic FANAMANA Trésorière de l'association et par le commissaire aux comptes M. Djoumoi RAMIA. Etaient également présents 3 enseignants qui ne représentent pas d'adhérents.

Étaient présents 29 adhérents majeurs ou parents d'élèves représentant 39 voix ; 17 procurations représentant 33 voix. Soit au total 72 voix.

L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 7 des statuts.

Ordre du jour

- Accueil, bref historique

Soumis au vote : Exercice 2021/2022

1. Départs et présentation de nouveaux membres
2. Rapport moral 2021/2022
3. Rapport financier - Approbation des comptes 2021/2022
4. Modification des statuts en vue d'obtenir un rescrit fiscal

Un élève inscrit = Une voix.

Non soumis au vote : Année 2022/2023 :

5. Présentation équipe pédagogique
6. Bilan de la rentrée
7. Programme de l'année

La Présidence précise que l'ensemble des documents sont disponibles au siège de l'association.

Mot d'accueil et bref historique de l'association :

Musique À Mayotte, créée en 1998, reconnue par le Ministère de la Culture en juillet 2018, et agréée JEP (jeunesse éducation populaire) par la DRAJES en juillet 2019, a pu ces dernières années élargir ses partenariats soit sous forme de conventions triennales, soit annuelles afin de pérenniser ce lieux d'enseignements artistiques et démocratiser l'accès au plus grand nombre d'élèves. La perspective est maintenant de travailler activement en sollicitant les pouvoirs publics et plus spécifiquement les collectivités telles que Mairie ou interco. Nous sommes également membres actifs du collectifs « Les Arts Confondus » avec lequel nous œuvrons pour globalement développer les filières, les formations, la reconnaissance des métiers du spectacle vivant et des arts en général.

Cette année 2023 marque un tournant avec une réorganisation en construction, puisque la directrice et membre fondateur de l'association ne fait plus partie du personnel depuis hier 31 mars 2023 et continue jusqu'en juillet afin de consolider une équipe professionnelle pour la suite. Le site www.musiqueamayotte.com est le gardien de nombreuses archives qui nécessite une mise à jour.

1- Départs et accueil de nouveaux membres - mandats des membres du Conseil d'Administration. Ceux-ci exerceront leur fonction pour une durée de 3 ans. ANNEXE 1 – Conseil d'Administration

Départs :

- **Astrid CUSSI** a fait partie du bureau de l'association depuis plus de 10 ans et notamment a pris la fonction de Présidente depuis 2015. Elle quitte donc ses fonctions cette année et souhaite rester membre honoraire conformément aux statuts et ainsi apporter son soutien à l'association
- **Anic FANAMANA** a fait partie du bureau de l'association depuis 2018 au poste de Trésorière Elle quitte donc ses fonctions cette année car elle rejoint l'équipe salariée.

Accueil de nouveaux membres réalisés lors du CA du 11 février 2023 conformément aux statuts :

- **Nouria SOILHI** au poste de Présidente
- **Foudhoiyla ALI** au poste de Trésorière

La constitution du bureau est donc la suivante et doit être ratifiée par l'assemblée générale :

Présidente : **Nouria SOILHI**
Trésorière : **Foudhoiyla ALI**
Secrétaire : **Jean Claude HENRY**

Le Conseil d'Administration sera constitué

Du Bureau, de la Directrice Administrative et financière Anic FANAMANA (embauchée le 1^{er} février 2023) et de la direction pédagogique (en attente de candidature et d'embauche)

Mis aux voix :

Abstention 0 – Contre 0 – L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

2

2- Rapport Moral d'activité 2021/2022 – ANNEXES 2

- ✓ Neuf fiches actions détaillées
- ✓ Tableau des événements de l'année 2021/2022.

À noter notre bilan est réalisé du 1^{er} septembre au 31 août. Le rapport d'activité ainsi que le rapport financier joints en annexes (fiches des neuf actions et tableau financier récapitulatif, sont réalisés par années civiles demandées par les partenaires. (2021 ayant été envoyé l'an passé)

Si certains axes sont aidés grâce aux divers financements, notre école s'adresse à tous nos publics avec les mêmes objectifs qualitatifs.

Rappel de l'objet de l'Association :

- Sensibiliser et éveiller des personnes ou groupes de personnes à la musique,
- Former des personnes ou groupes de personnes au solfège et à la pratique d'un ou plusieurs instruments,
- Rassembler les personnes souhaitant jouer seules ou en groupe,
- Organiser toute manifestation culturelle ou musicale, privée ou publique.
- Produire, diffuser, vendre tout support musical, spectacle.
- Commerce de tout article utile à la pratique musicale des adhérents
- Création d'œuvres musicales et leurs éditions.
- Inscription de l'école au registre des centres de formation.

Ces activités musicales sont dispensées par des enseignants salariés de l'école, soit à temps plein soit à temps partiel.

Mis aux voix :

Abstention 0 – Contre 0 – L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

3- Bilan Financier 2021/2022 – ANNEXES 3

- ✓ Plaqueette commissaire aux comptes
- ✓ Tableaux financiers des 9 actions et récapitulatif de toutes nos actions 2022

La comptabilité ainsi que le volet social sont suivis par le cabinet d'expert-comptable, M.O.I à KAWENI – 97600 MAMOUDZOU et pour la deuxième année, les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, Monsieur Djoumoi RAMIA de 3AMayotte

Il en ressort un total de produits de **445 173€**, contre **443 865€** de charges.

Soit un bénéfice de **1 308€** que nous proposons de mettre en report dans le fonds associatif.

Les subventions s'élèvent à **231 121€** d'où l'intervention depuis 2 ans du Commissaire aux Comptes Monsieur Djoumoi RAMIA.

À noter : Reste à percevoir :

Exercice 2022/2023 : 1199€ répartis sur 6 foyers, nous continuons à recouvrir ces sommes

Mis aux voix :

Abstention 0 – Contre 0 – L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Des investissements ont été fait durant l'exercice 2021/2022

- Couverture de la sortie de l'école vers le jardin.
- Achat d'instruments pour les options musique : violoncelle, clarinettes, guitare basse enfants nouvelles housses pour anciens violons,
- Ordinateur Mac pour la MAO et 3 ordinateurs portables équipe administrative

4 – Modification des statuts – ANNEXE 4 - 4^{ème} avenant

Suite au dossier de demande de rescrit fiscal initié en novembre 2021 permettant d'être reconnu d'intérêt général et ainsi avoir nous l'espérons, l'autorisation que les cotisations soient déduites des impôts de nos adhérents, nous devons ajouter, sur les conseils du directeur des services fiscaux les éléments suivants.

Article 8 : Conseil d'administration

Ajouter l'article suivant :

Les fonctions des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Aucune rémunération ou remboursement de frais ne sont versés aux membres du conseil d'administration.

Article 10 : Modification des statuts – Dissolution.

Ajouter l'article suivant :

En cas de dissolution, l'actif net sera dévolu à un organisme ayant un but non lucratif.

Mis aux voix :

Abstention 0 – Contre 0 – L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité

Année 2022/2023

5 – Présentation Equipe pédagogique

Temps plein	Richard RAKOTOARISOA (Njila)	Guitare, Chant, Gabusi, ateliers vocaux	GT
Temps plein	Mohamed Issa HAJI (Matona)	Batterie, Gabusi, Oud, Clarinette, Saxo, Violon, Violoncelle, Ensembles, scolaires	GT
Temps plein	Rosalie JOUZEAU MASY	Violon, Piano, FM	GT
Temps plein	Marc PIA	Piano, FM	GT
Temps partiel	Julien SANG	FM	GT
Temps partiel	Marielle BERAUD	Piano, FM	PT
Temps partiel	Seth RATANDRA	Piano	GT/PT
Temps partiel	Maya GANA	Éveil, Pré-solfège, chorales, scolaires	GT/PT
Temps partiel	Moihedja SALIM	Chants et danses traditionnelles	GT
Temps partiel	Anthoumani RAKOTO	Fabrication Chants/danses traditionnels.	GT
Temps partiel	Fitiavana ANDRIANANTENAINA	Guitare, FM, périscolaire, scolaire	PT
Temps partiel	Leslie BOUSSIN	Flûte traversière	GT/PT
Temps partiel	Selim BOUDRAA	FM	GT

À noter l'équipe comprend actuellement 4 enseignants à temps plein et exclusivement à l'école de musique, 9 à temps partiel (dont 4 enseignants musique en collège).

Pour l'enseignement des musiques traditionnelles, notamment les musiques arabes, nous avons pu recruter en 2021 Haji Mohamed Issa (Matona), fondateur de l'académie de Zanzibar. L'équipe de professeurs est de traditions diverses : mahoraise, malgache, zanzibarite, africaine, européenne, avec des compétences également diverses : classique, jazz, actuelles, traditionnelles, ce qui ouvre une palette d'enseignements et un équilibre à notre école dans son environnement géographique.

L'association salarie 1 poste de direction générale à temps plein (Cécile BRUCKERT) qui va donc se scinder en 2 : 1 Direction administrative et financière depuis ce 1^{er} février 2023 (Anic FANAMANA) et nous recrutons 1 Direction pédagogique au plus vite.

1 poste : accueil, secrétariat, administratif, entretien (Moïhedja SALIM) qui assume également des interventions sur les chants et danses traditionnelles

1 poste : transmission des savoir-faire au niveau des instruments traditionnels, des chants et danses, accueil, secrétariat, administratif, gestion des locations d'instruments (Anthoumani RAKOTO)

1 poste : lutherie/recherche/transmission des instruments traditionnels à cordes, réparation et entretien du parc d'instruments à cordes de l'école, des claviers numériques et amplis (Jean WELLERS)

1 jardinier/ménage 18h/mois (Madgidi Halifa)

A ce jour l'école compte 17 salariés

6 – Bilan de la rentrée

Nombre d'adhérents et de bénéficiaires

À ce jour, au sein de la structure, les deux antennes ont procédé à l'inscription sur notre plateforme extranet Imuse de **320** dossiers depuis la rentrée et 10 départs pour la plupart en décembre. Nous avons à ce jour **310** adhérents actifs : **48** en petite terre (dont 18 de Village d'Eva) et **262** en grande terre (Y compris les 4 classes option musique en collège, les 6 option musique CE2 et les CE1 de Boboka. Nous intervenons également chaque semaine au bénéfice de :

- 305 enfants du CP au CM2 à l'école élémentaire de Boboka (chorale de l'école)
- 97 enfants du CP au CE2 à l'école élémentaire Labattoir 6

Les inscriptions se font tout au long de l'année en fonction des disponibilités, les cotisations sont alors calculées au prorata des semaines de cours.

Localisations des cours

- **Siège social : 2 rue des 100 villas à Mamoudzou (depuis 1998)**
7 salles d'enseignement équipées – Patio d'accueil – Bureau direction – Salle des professeurs.
- **Antenne petite terre rue François Giraud à Pamandzi (depuis septembre 2022)**
3 salles d'enseignement équipées – salon d'accueil
- **Ecole élémentaire BOBOKA**
1 salle pour la découverte instrumentale par groupes de 6 élève CE1
En classe pour la FM des CE1
Préau pour les chorales
- **Ecole élémentaire Labattoir 6**

Les instruments, activités musicales enseignés et les parcours

- **Annexes** : dossier d'inscription avec le règlement intérieur.

Grande Terre: piano, guitare, guitare basse, violon, alto, violoncelle, clarinette, saxo, flûte traversière, batterie, gabusi, oud, chant, éveil musical, formation musicale, ensembles instrumentaux, ateliers de fabrication d'instruments traditionnels

Petite Terre : piano, guitare, batterie, flûte traversière, chant, éveil musical, formation musicale, ensembles instrumentaux,

La relation entre les familles et les enseignants est primordiale afin de suivre la progression et d'accompagner au mieux chacun dans son parcours d'apprentissage.

Chaque élève inscrit en parcours qualifiant est évalué deux fois par an individuellement et les familles reçoivent les bulletins semestriels.

7 – Programme de l'année 2022/2023

- Annexe : Tableau

Les partenaires financiers de l'association.

À la date de l'AG, les dossiers suivants ont été déposés :

- CCPT/ANCT (Politique de la Ville de la Communauté de Commune de Petite Terre pour le dispositif Vigie
- Maire de Mamoudzou : Option musique primaire BOBOKA
- PEAC 1^{er} degré : Option Musique BOBOKA et Labattoir 6
- DCP : Patrimoine et Option musique collège/lycée
- DRAJES : jeunesse pour BOBOKA

Sont en cours de rédaction :

- DRAJES : FDVA pour soutien au poste de lutherie
- DAC/ANCT : C'est Mon Patrimoine
- DAC : Fanfare et Mchogoro
- Dossier structurant Outre-Mer de l'AFD

Les grands dossiers à traiter en 2023

- Recrutement d'une coordination pédagogique
- Suite du dossier rescrit fiscal initié le 22 novembre 2021 pour obtenir l'appellation : établissement d'utilité publique permettant d'accéder à de nouveaux appels à projets tels que ceux proposés par la caisse de dépôts et consignations.
- Convention Option musique à faire signer par le département.
- Travailler au conventionnement de l'option musique en primaire.
- Suivi du dossier déposé en mars 2022, toujours en attente d'une délibération au CD et qui concerne l'aménagement du jardin botanique dédié aux essence pour la réalisation des instruments de musique traditionnels.
- Suivi du projet d'ouverture d'un conservatoire par la CADEMA
- Récit est fait de l'aventure du livre MI VIDA écrit par Soiyarta suite au projet des 20 ans de l'école.

5

Questions diverses lors de l'AGE

- Demande est faite d'éviter la période du Ramadan pour l'AG
- Proposition d'organiser des ventes de boissons et produits à manger lors d'une action spécifique.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question à débattre,
La séance est levée à 15h30

La Présidente Nouria SOILIH

